

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 avril 2012

Examen du devis de rénovation du calvaire et demande de subvention

Suite à la décision de dépose et repose du calvaire dans le parc de la mairie et aux divers entretiens avec l'architecte des Bâtiments de France, le conseil municipal accepte le devis de la marbrerie Buisson de Montrevel en Bresse d'un montant de 9 061 € HT pour la restauration du calvaire avant sa repose.

Il décide de solliciter une subvention (40 %) auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Rhône Alpes et du Conseil Général.

Examen du devis Eurovia pour la réalisation des trottoirs et plateaux

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Eurovia pour la finition des trottoirs (bicouche) et des entrées (enrobé), pour la réalisation de deux plateaux surélevés et l'aménagement du carrefour du restaurant pour un montant de 47 905,75 € HT.

Point sur les réserves foncières et lancement des études de phasage pour intégration dans la révision du PLU - Modification et révision du PLU

Le maire faire le point sur l'évolution du dossier d'éventuelles réserves foncières.

Il rappelle la décision prise le 1^{er} février 2011 qui n'a pu être appliquée pour diverses raisons. Le conseil confirme la nécessité d'engager une modification ainsi qu'une révision simplifiée du PLU afin d'être en cohérence avec le SCOT.

Point sur le concassage des matériaux et décision sur sa future utilisation

Le concassage des matériaux entreposés sur le terrain sis à l'entrée sud du village a été réalisé par l'entreprise Fontenat sur deux jours pour un montant de 5 000 €.

Les déblais sont conservés et seront utilisés pour l'entretien des chemins communaux et divers travaux.

Point sur le rapport d'inspection de la cuisine de la salle des fêtes réalisée par la DDPP de l'Ain

Le rapport ne fait pas apparaître de non-conformité majeure. Il est juste signalé que les fenêtres ne sont pas équipées de moustiquaires.

Le conseil décide l'achat d'un appareil désinsectiseur mural pour un montant de 155,90 € HT à l'entreprise Phytra de Viriat.

Point sur les rapports de vérification des bâtiments par l'Apave

Le conseil prend connaissance des rapports de vérification des installations électriques des bâtiments communaux, réalisées par l'Apave. Quelques points sont à revoir, pas de travaux conséquents à prévoir.

Définition des plages horaires de l'éclairage festif et des lotissements Le Petit Champ et Les Acacias

Le conseil redéfinit les plages horaires de l'éclairage public, savoir : l'éclairage public sera réduit à partir de 23 h, l'éclairage festif s'éteindra à 24 h.

Désignation d'une commission de travail pour l'aménagement de la place

La commission de travail pour l'aménagement de la place du village sera composée de : Catherine Brien, Gilbert Pelus, Jocelyne Baillet et Janine Lamberet.

Point sur divers équipements du terrain de sports

Une réunion avec les dirigeants aura lieu le 23 avril.

Le conseil décide de planter une haie bocagère en remplacement de la haie de thuyas supprimée.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- est informé d'une demande d'abri bus à un point d'arrêt de ramassage scolaire dans un hameau et décide de ne pas donner une suite favorable

- est informé :
 - du permis de construire déposé le 28 février 2012 par Mr et Mme André Garmont pour la construction d'un garage au lieudit « Mare Biollière » accordé le 19 mars 2012
 - du permis de construire déposé le 2 mars 2012 par le GAEC de Beauvert pour la construction d'un bâtiment de stockage de matériel et stabulation libre accordé le 26 mars 2012
 - de la déclaration préalable déposée le 17 février 2012 par Mr Patrick Rozier pour la construction d'un préau au lieudit « Les Mûres »
 - de la déclaration préalable déposée le 20 mars 2012 par Mr et Mme Patrice Dulery pour l'édification d'un portail au lieudit « Les Acacias ».